

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020</p> |
|--|

L'an deux mil vingt
Le vingt six mai à 19H00,

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Flexanville proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle polyvalente sur convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire sortant.

Etaient présents : Messieurs Didier SAUSSAY, François LIGNEY , Julien MASQUELIER, Yannick VANDENABEELE, Roland FONTAINE, Christian JAROSZ, Didier PIETTE, Filipe MARTINS, Laurent ESCRIVA , Edouard RIGAUD, Mesdames : Claudine RICOU, Edite DA SILVA, Isabelle ROMET, Anne CHASSANG, Françoise SANSON

Monsieur Didier SAUSSAY, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs Claudine RICOU, Isabelle ROMET, Anne CHASSANG, Edite DA SILVA, Françoise SANSON, Didier SAUSSAY, François LIGNEY , Julien MASQUELIER Christian JAROSZ, Didier PIETTE, Yannick VANDENABEELE, Laurent ESCRIVA, Filipe MARTINS, Roland FONTAINE, Edouard RIGAUD,

Madame Anne CHASSANG est désignée comme secrétaire.

Monsieur Roland FONTAINE, doyen d'âge, a pris ensuite la présidence.

Enfin, on passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- SAUSSAY Didier : 14 voix

Monsieur Didier SAUSSAY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel à candidature, il est procédé au vote.

Election du premier adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 15
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 13

Ont obtenu :

- RICOU Claudine : 13 voix

Madame RICOU Claudine ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au Maire

Election du deuxième adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 15
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- FONTAINE Roland : 12 voix

Monsieur FONTAINE Roland ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au Maire

Election du troisième adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 15
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- LIGNEY François : 5 voix
- MARTINS Filipe : 6 voix

Il y a lieu d'un deuxième tour car la majorité absolue n'a pas été atteinte.

2eme tour

- LIGNEY François : 7 voix
- MARTINS Filipe : 7voix

Il y a lieu d'un deuxième tour car la majorité absolue n'a pas été atteinte.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 15
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- LIGNEY François : 5 voix
- MARTINS Filipe : 6 voix

Il y a lieu d'un deuxième tour car la majorité absolue n'a pas été atteinte.

3eme tour

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 15

-bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 15

- LIGNEY François : 5 voix

- MARTINS Filipe : 10 voix

Monsieur Filipe MARTINS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au Maire.

DELEGATION AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner à Monsieur le Maire l'ensemble des délégations d'attributions prévues par l'article L 2122-22 du CGCT,

Décide :

Article 1 : Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues par l'article L 2122-22 du CGCT

Article 2 : Monsieur le Maire est notamment chargé d'ester en justice au nom de la commune

Article 3 : Monsieur le Maire est également chargé de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

INTERCOMMUNALITE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger à Cœur d'Yvelines (intercommunalité)

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'élire Monsieur Didier SAUSSAY comme délégué titulaire et Monsieur Filipe MARTINS comme délégué suppléant.

- **NOMINATION DE DELEGUES AU SIEED**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein du SIEED (Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer :

Monsieur François LIGNEY comme titulaire

Monsieur Laurent ESCRIVA comme suppléant

Vote : 14 Pour

1 abstention

- **NOMINATION DE DELEGUES AU SIE-ELY**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein du SIE-ELY (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Eure-Et-Loir et des Yvelines)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer :

Monsieur Didier SAUSSAY comme titulaire

Vote : 14 Pour 1 abstention

Monsieur Julien MASQUELIER comme suppléant
Vote : 15 Pour

- **NOMINATION DE DELEGUES AU SMTS**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour représenter la commune au sein du SMTS (Syndicat Mixte des Transports Scolaire Mantes-Maule-Septeuil)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer :
Madame Claudine RICOU et Monsieur Filipe MARTINS comme titulaires
Vote : 14 Pour

1 abstention

Madame Isabelle ROMET comme titulaire
Monsieur François LIGNEY comme suppléant

Vote : 14 Pour

1 abstention

- **CLECT**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel et dit que ce document sera tenu à disposition du public en Mairie, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.